

Arrêté 2021-39

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2021

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités et notamment les articles L131-1, L134-4 et R131-3.
- **Vu** la demande de France-tv de réaliser du film « Alex Hugo »,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Stationnement interdit :

- Sur le parking des Bellons du dimanche 26 septembre 2021 à 17h au mercredi 29 septembre 2021 à 8h,
- Le long de la route entre les Bellons et les Mensals du dimanche 26 septembre 2021 à 17h au mercredi 29 septembre 2021 à 8h,
- Sur le parking du point information situé au niveau des Allouviers du lundi 27 septembre 2021 à 18h au mercredi 29 septembre 2021 à 8h.
- Sur le parking situé devant la Maison de la Vallée du lundi 27 septembre 2021 à 18h au mercredi 29 septembre 2021 à 8h.

ARTICLE 2 - Circulation interrompue par des microcoupures de 10 minutes maximum le mardi 28 septembre 2021 de 13h à 23h30 entre le pont des Jaymes et le carrefour des Meyries.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté ne s'appliquera pas aux véhicules de sécurités, des forces de police ou de gendarmerie, des services d'incendie et de secours, véhicules de France-tv.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 5 – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

ARTICLE 6 – Le Maire et la Gendarmerie sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

Ampliation à :

M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.
Les archives communales

Freissinières, le 15 septembre 2021

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

